



Mise en œuvre de la Directive-cadre sur l'Eau (2000/60/CE)

Projet de plans de gestion des Districts hydrographiques  
en Wallonie  
Document d'accompagnement n°2 :  
Fiche explicative de la mesure  
0805

Direction Générale opérationnelle  
"Agriculture, Ressources naturelles & Environnement"



Thème(s) : Agriculture

Sous-thème(s) : Mesures Agri-Environnementales (MAE)

## **MAE agissant directement ou indirectement sur la qualité des eaux**

### **1. Libellé de la mesure**

***Mise en œuvre des mesures agri-environnementales ayant un effet direct ou indirect sur la qualité des eaux de surface et souterraines.***

### **2. Explicatif du libellé**

Cette mesure regroupe les mesures 0810, 0811, 0820, 0830, 0840, 0850, 0860, 0870 et 0880. Il s'agit des différentes MAE pouvant avoir un effet sur la qualité des eaux :

- MAE 1 : éléments du réseau écologique et du paysage (0810),
- MAE 2 & 8 : prairies naturelles et prairies à haute valeur biologique (0811),
- MAE 3a : tournière enherbée (0820),
- MAE 3b : bande de prairie extensive (0830),
- MAE 4 : couverture hivernale du sol (0840),
- MAE 5 : culture extensive de céréales (0850),
- MAE 7 : faible charge en bétail (0860),
- MAE 9 : bande de parcelle aménagée (0870),
- MAE 11 : soutien à l'agriculture biologique (0880).

Pour plus de détails, voir les fiches de ces mesures.